

États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

États consolidés résumés des résultats	60
États consolidés résumés du résultat global	60
Bilans consolidés résumés	61
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	62
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	63
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	64
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	64
Note 2. Principales méthodes comptables et estimations comptables critiques et jugements	64
Note 3. Acquisitions d'entreprises	74
Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	77
Note 5. Impôt sur le résultat	78
Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	79
Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	80
Note 8. Créances sur cartes de crédit	81
Note 9. Stocks	81
Note 10. Actifs détenus en vue de la vente	82
Note 11. Autres actifs	82
Note 12. Dette à court terme	82
Note 13. Dette à long terme	83
Note 14. Autres passifs	88
Note 15. Capital social	89
Note 16. Transactions portant sur le capital de Loblaw	91
Note 17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	92
Note 18. Rémunération fondée sur des actions	93
Note 19. Instruments financiers	97
Note 20. Passifs éventuels	102
Note 21. Informations sectorielles	104
Note 22. Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw	106

États consolidés résumés des résultats

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾
Produits	14 862 \$	14 648 \$	36 851 \$	36 887 \$
Charges d'exploitation				
Coût des stocks vendus (note 9)	10 270	10 332	25 381	25 961
Frais de vente et charges générales et administratives	3 788	3 072	9 575	8 529
	14 058	13 404	34 956	34 490
Résultat d'exploitation	804	1 244	1 895	2 397
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	327	103	730	408
Bénéfice avant impôt sur le résultat	477	1 141	1 165	1 989
Impôt sur le résultat (note 5)	347	237	579	478
Bénéfice net	130	904	586	1 511
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société (note 6)	65	434	293	722
Participations ne donnant pas le contrôle	65	470	293	789
Bénéfice net	130 \$	904 \$	586 \$	1 511 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)				
De base	0,40 \$	3,29 \$	2,03 \$	5,39 \$
Dilué	0,40 \$	3,25 \$	2,01 \$	5,32 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾
Bénéfice net	130 \$	904 \$	586 \$	1 511 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
Écart de conversion (note 19)	(22)	(53)	28	(69)
Profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 19)	3	1	4	2
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 17)	64	23	77	(22)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	45	(29)	109	(89)
Résultat global	175	875	695	1 422
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	80	392	364	643
Participations ne donnant pas le contrôle	95	483	331	779
Résultat global	175 \$	875 \$	695 \$	1 422 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017 ⁱ⁾	31 déc. 2017 ⁱ⁾
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	1 853 \$	1 838 \$	2 034 \$
Placements à court terme (note 7)	240	792	1 113
Dépôts de garantie (note 7)	402	—	—
Créances	1 205	1 197	1 324
Créances sur cartes de crédit (note 8)	3 102	2 918	3 100
Stocks (note 9)	4 836	4 576	4 623
Charges payées d'avance et autres actifs	345	284	236
Actifs détenus en vue de la vente (note 10)	34	30	33
Total des actifs courants	12 017	11 635	12 463
Immobilisations corporelles	11 671	11 477	11 689
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 3)	735	10	19
Immeubles de placement (note 3)	4 998	269	276
Immobilisations incorporelles	8 057	8 497	8 368
Goodwill (note 3)	4 775	4 375	4 377
Impôt différé	289	244	247
Dépôts de garantie (note 7)	82	81	86
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 19)	108	147	166
Autres actifs (note 11)	1 052	841	849
Total des actifs	43 784 \$	37 576 \$	38 540 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Dette bancaire	266 \$	279 \$	110 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 428	4 743	5 451
Passif au titre de la fidélisation (note 2)	267	224	349
Provisions	200	128	325
Impôt sur le résultat à payer	82	144	148
Dette à court terme (note 12)	1 342	1 217	1 258
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 13)	2 375	1 027	1 635
Participation des pharmaciens propriétaires	238	245	263
Total des passifs courants	10 198	8 007	9 539
Provisions	169	126	190
Dette à long terme (note 13)	13 204	10 750	10 457
Passif lié aux parts de fiducie (note 19)	2 738	640	634
Impôt différé	2 598	2 319	2 163
Autres passifs (note 14)	696	764	762
Total des passifs	29 603	22 606	23 745
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 045	1 013	1 038
Résultats non distribués	7 184	7 242	7 188
Surplus d'apport (notes 16 et 18)	(642)	(394)	(432)
Cumul des autres éléments du résultat global	171	135	140
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	7 758	7 996	7 934
Participations ne donnant pas le contrôle	6 423	6 974	6 861
Total des capitaux propres	14 181	14 970	14 795
Total des passifs et des capitaux propres	43 784 \$	37 576 \$	38 540 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

Passifs éventuels (note 20). Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw (note 22).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017ⁱ⁾	221 \$	817 \$	1 038 \$	7 188 \$	(432) \$	139 \$	1 \$	140 \$	6 861 \$	14 795 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 ⁱ⁾	—	—	—	(36)	—	—	—	—	(36)	(72)
Solde retraité au 1^{er} janvier 2018	221 \$	817 \$	1 038 \$	7 152 \$	(432) \$	139 \$	1 \$	140 \$	6 825 \$	14 723 \$
Bénéfice net	—	—	—	293	—	—	—	—	293	586
Autres éléments du résultat global ⁱⁱ⁾	—	—	—	40	—	29	2	31	38	109
Résultat global	— \$	— \$	— \$	333 \$	— \$	29 \$	2 \$	31 \$	331 \$	695 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (notes 15 et 18)	9	—	9	—	(11)	—	—	—	(4)	(6)
Actions rachetées et annulées (note 15)	(2)	—	(2)	(96)	—	—	—	—	—	(98)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 15 et 18)	—	—	—	10	—	—	—	—	—	10
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 3, 16 et 18)	—	—	—	—	(199)	—	—	—	(729)	(928)
Dividendes déclarés										
Par action ordinaire (en dollars)										
— 1,435 \$	—	—	—	(183)	—	—	—	—	—	(183)
Par action privilégiée (en dollars)										
— Série I — 1,0875 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	(10)
— Série III — 0,9750 \$	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	(8)
— Série IV — 0,9750 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	(7)
— Série V — 0,890625 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	(7)
	7 \$	— \$	7 \$	(301) \$	(210) \$	— \$	— \$	— \$	(733) \$	(1 237) \$
Solde au 6 octobre 2018	228 \$	817 \$	1 045 \$	7 184 \$	(642) \$	168 \$	3 \$	171 \$	6 423 \$	14 181 \$

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016ⁱ⁾	195 \$	817 \$	1 012 \$	6 722 \$	(156) \$	204 \$	— \$	204 \$	7 044 \$	14 826 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 ⁱ⁾	—	—	—	15	—	—	—	—	16	31
Solde retraité au 1^{er} janvier 2017	195 \$	817 \$	1 012 \$	6 737 \$	(156) \$	204 \$	— \$	204 \$	7 060 \$	14 857 \$
Bénéfice net	—	—	—	722	—	—	—	—	789	1 511
Autres éléments du résultat global ⁱⁱ⁾	—	—	—	(10)	—	(70)	1	(69)	(10)	(89)
Résultat global	— \$	— \$	— \$	712 \$	— \$	(70) \$	1 \$	(69) \$	779 \$	1 422 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des actions (notes 15 et 18)	1	—	1	—	1	—	—	—	(6)	(4)
Actions rachetées et annulées (note 15)	—	—	—	(3)	—	—	—	—	—	(3)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 15 et 18)	—	—	—	2	—	—	—	—	—	2
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes (notes 16 et 18)	—	—	—	—	(239)	—	—	—	(859)	(1 098)
Dividendes déclarés										
Par action ordinaire (en dollars)										
— 1,350 \$	—	—	—	(174)	—	—	—	—	—	(174)
Par action privilégiée (en dollars)										
— Série I — 1,0875 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	(10)
— Série III — 0,9750 \$	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	(8)
— Série IV — 0,9750 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	(7)
— Série V — 0,890625 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	(7)
	1 \$	— \$	1 \$	(207) \$	(238) \$	— \$	— \$	— \$	(865) \$	(1 309) \$
Solde au 7 octobre 2017	196 \$	817 \$	1 013 \$	7 242 \$	(394) \$	134 \$	1 \$	135 \$	6 974 \$	14 970 \$

- i) Certains ajustements ont été apportés au solde d'ouverture des résultats non distribués afin de rendre compte de la mise en œuvre de l'IFRS 9 et de l'IFRS 15 ainsi que d'un changement de méthode comptable (note 2).
- ii) Les autres éléments du résultat global comprennent des profits actuariels de 77 millions de dollars (pertes de 22 millions de dollars en 2017), dont une tranche correspondant à des profits de 40 millions de dollars (pertes de 10 millions de dollars en 2017) est présentée ci-dessus dans les résultats non distribués et une autre correspondant à des profits de 37 millions de dollars (pertes de 12 millions de dollars en 2017), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également un profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2017) et une perte de change de 1 million de dollars (profit de 1 million de dollars en 2017).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	130 \$	904 \$	586 \$	1 511 \$
Ajouter :				
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	327	103	730	408
Impôt sur le résultat (note 5)	347	237	579	478
Amortissements des immobilisations corporelles et	530	509	1 330	1 278
Perte de valeur des immobilisations corporelles et	15	1	17	8
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	34	—	44	—
Perte (profit) de change (note 19)	7	26	(16)	35
Profit sur la cession des activités de postes d'essence de Loblaw	—	(501)	—	(501)
	1 390 \$	1 279 \$	3 270 \$	3 217 \$
Variation de ce qui suit :				
Éléments hors trésorerie du fonds de roulement	50	(63)	(283)	(232)
Créances sur cartes de crédit (note 8) ⁱⁱ⁾	(73)	(10)	(100)	8
Provisions	(46)	(22)	(149)	(23)
Autres	30	(16)	5	8
	1 351	1 168	2 743	2 978
Impôt sur le résultat payé	(161)	(264)	(512)	(782)
Intérêts perçus	15	8	33	16
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 205 \$	912 \$	2 264 \$	2 212 \$
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(336) \$	(351) \$	(704) \$	(691) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles	(109)	(74)	(269)	(208)
Acquisition de CREIT, déduction faite de la trésorerie acquise (note 3)	—	—	(1 624)	—
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 3)	5	6	14	18
Produit de la sortie d'actifs	48	7	65	13
Variation des placements à court terme	597	226	890	190
Variation des dépôts de garantie	(403)	4	(398)	4
Produit tiré de la cession des activités de postes d'essence de Loblaw (note 10)	—	540	—	540
Autres	(38)	28	(113)	9
(Sorties) entrées nettes liées aux activités d'investissement	(236) \$	386 \$	(2 139) \$	(125) \$
Activités de financement				
Variation de la dette bancaire	18 \$	(41) \$	156 \$	164 \$
Variation de la dette à court terme (note 12)	112	61	84	(24)
Intérêts payés	(485)	(195)	(768)	(452)
Dette à long terme – Émise (note 13)	955	53	3 860	320
– Remboursée (note 13)	(927)	(121)	(2 241)	(378)
Capital social – Émis (notes 15 et 18)	—	—	8	1
– Racheté et détenu en fiducie (note 15)	—	(7)	—	(7)
– Racheté et annulé (note 15)	(56)	(3)	(56)	(3)
Capital social ordinaire de Loblaw				
– Émis (notes 16 et 18)	24	3	62	24
– Racheté et détenu en fiducie (note 16)	—	—	—	(48)
– Racheté et annulé (note 16)	—	(485)	(844)	(937)
Dividendes – Aux porteurs d'actions ordinaires	(125)	(116)	(241)	(229)
– Aux porteurs d'actions privilégiées	(19)	(19)	(41)	(41)
– Aux actionnaires minoritaires	(116)	(116)	(228)	(175)
Autres	16	11	(60)	(11)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(603) \$	(975) \$	(309) \$	(1 796) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la	—	(11)	3	(13)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	366 \$	312 \$	(181) \$	278 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 487	1 526	2 034	1 560
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de	1 853 \$	1 838 \$	1 853 \$	1 838 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

ii) Les variations des créances sur cartes de crédit tiennent compte de la mise en œuvre de l'IFRS 9 (note 2).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

À la clôture du troisième trimestre de 2018, la société comptait deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Weston Foods. La société détient également de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi qu'une participation directe dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») d'environ 3,8 % (6,1 % en 2017). Loblaw compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw détient également une participation véritable d'environ 61,6 % (82,4 % en 2017) dans Propriétés de Choix, qui possède, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerces de détail, d'immeubles industriels, d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels situés partout au Canada.

Le 1^{er} novembre 2018, la société et Loblaw ont procédé à une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a transféré sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix (la « réorganisation »), comme il est décrit à la note 22, « Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw ». Dans le cadre de la réorganisation, la société a émis environ 26,6 millions d'actions ordinaires en faveur des porteurs d'actions ordinaires de Loblaw autres que la société et ses filiales (les « actionnaires minoritaires de Loblaw »). À l'issue de la réorganisation, la société détenait une participation véritable directe d'environ 65,4 % dans Propriétés de Choix (ce qui comprend une participation directe d'environ 3,8 % détenue par GWL dans Propriétés de Choix avant la réorganisation) et Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter de la société.

Weston Foods est un chef de file des produits de boulangerie en Amérique du Nord qui offre des pains et petits pains, de même que des pains et petits pains surgelés et artisanaux ainsi que des gâteaux, des beignes, des tartes, des biscuits et d'autres produits partout au Canada et aux États-Unis.

À la clôture du troisième trimestre de 2018, la participation véritable de GWL dans Loblaw s'établissait à environ 50,1 % (48,5 % en 2017). La société a la capacité de diriger les activités de Loblaw et, par conséquent, elle consolide cette dernière.

Les cours de change, le caractère saisonnier des activités et le calendrier des jours fériés ont une incidence sur le bénéfice net trimestriel. L'incidence du caractère saisonnier des activités de Weston Foods est plus importante aux troisième et quatrième trimestres et l'est moins au premier trimestre. L'incidence du caractère saisonnier des activités de Loblaw est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre.

Note 2. Principales méthodes comptables et estimations comptables critiques et jugements

Les principales méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2017 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, à l'exception des normes comptables entrées en vigueur en 2018 et des autres modifications aux principales méthodes comptables décrites plus bas. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Déclaration de conformité Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2017 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la société le 19 novembre 2018.

Normes comptables adoptées en 2018

Le 1^{er} janvier 2018, la société a mis en œuvre l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les incidences de la mise en œuvre de l'IFRS 15 et de l'IFRS 9 sur les états financiers consolidés résumés de la société sont décrites ci-dessous.

IFRS 15 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (l'« IAS 18 »), l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société a adopté la norme le 1^{er} janvier 2018 et a appliqué les exigences de manière rétrospective, l'effet cumulé de l'application initiale étant comptabilisé dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1^{er} janvier 2017 et les périodes comparatives étant retraitées. L'IFRS 15 permet l'application d'exemptions et de mesures de simplification. La société a eu recours à la mesure de simplification, qui ne nécessite pas le retraitement des contrats qui ont commencé et pris fin au cours de la même période de présentation de l'information financière annuelle avant le 31 décembre 2017, ou qui ont été complétés au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Aux termes de l'IFRS 15, la société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Weston Foods constate le chiffre d'affaires à la date de livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, déduction faite des provisions pour rendus, escomptes et remises.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* de Loblaw comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires titulaires de licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que Loblaw s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. Loblaw comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses franchisés non consolidés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux franchisés non consolidés et aux clients qui sont des grossistes indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchise, Loblaw a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration en 2015 du nouveau contrat de franchise simplifié (le « contrat de franchise »), les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle Loblaw perçoit des commissions, Loblaw comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail de Loblaw. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

La mise en œuvre de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les flux de produits tirés des secteurs de Weston Foods ou de Loblaw, y compris sur les contrats de franchise de Loblaw conclus avec des magasins non consolidés. L'IFRS 15 a eu une incidence sur la répartition des produits qui sont différés en raison de programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de Loblaw. Aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, les produits ont été attribués aux récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle selon la méthode de la juste valeur résiduelle. Selon cette méthode, une partie de la contrepartie correspondant à la juste valeur des points a été répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et différée jusqu'à ce que les points soient finalement échangés. La contrepartie résiduelle a été attribuée aux biens et services vendus et comptabilisée à titre de produits. Aux termes de l'IFRS 15, la contrepartie sera répartie entre les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle et les biens et les services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. Selon cette approche de la juste valeur relative, le montant affecté aux points des programmes et comptabilisé à titre de produits différés sera, en moyenne, inférieur aux montants répartis selon la méthode de la juste valeur résiduelle. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de Loblaw, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans les 12 mois suivant l'émission.

En outre, au quatrième trimestre de 2017, aux termes de l'IAS 18 et de ses interprétations connexes, Loblaw a comptabilisé une charge avant impôt sur le résultat de 189 millions de dollars liée à la réévaluation du passif existant au titre de la fidélisation découlant des points non utilisés afin de tenir compte du taux d'échange prévu plus élevé aux termes du nouveau programme *PC Optimum*. Aux termes de l'IFRS 15, selon l'approche de la juste valeur relative, cette réévaluation du passif au titre de la fidélisation a diminué de 24 millions de dollars, ce qui a entraîné une charge avant impôt sur le résultat de 165 millions de dollars.

L'incidence de cette modification sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

Bilans consolidés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 31 décembre 2017
Passif au titre de la fidélisation	(43) \$	(64) \$
Impôt sur le résultat à payer	12	11
Passifs d'impôt différé	—	7
Capitaux propres	31	46

L'incidence de cette modification sur les périodes présentées à titre comparatif au 7 octobre 2017 et pour les périodes de 16 semaines et de 40 semaines closes à cette date se présente comme suit :

Bilans consolidés résumés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Au 7 oct. 2017
Passif au titre de la fidélisation	(47) \$
Impôt sur le résultat à payer	13
Capitaux propres	34

États consolidés résumés des résultats

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	16 semaines closes le 7 oct. 2017	40 semaines closes le 7 oct. 2017
Produits	— \$	4 \$
Impôt sur le résultat	—	1

La mise en œuvre de l'IFRS 15 a eu une incidence négligeable sur le résultat par action des périodes comparatives.

IFRS 9 En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »), et ses interprétations connexes. L'IFRS 9 comporte des directives révisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a adopté les nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de couverture générale le 31 décembre 2017 en appliquant les exigences de classement et d'évaluation, y compris de dépréciation, de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 31 décembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. La société a également appliqué les modifications connexes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

Classement et évaluation L'IFRS 9 renferme une nouvelle approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction de ces catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux termes de l'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau qui suit présente un sommaire des incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement. L'adoption des nouvelles exigences de classement aux termes de l'IFRS 9 n'a pas fait varier considérablement l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs financiers, à l'exception des créances sur cartes de crédit, comme il est indiqué ci-dessous.

Actif/passif	Classement aux termes de l'IAS 39	Classement aux termes de l'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Coût amorti
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	À la juste valeur par le biais du résultat net
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Certains autres actifs ⁱⁱ⁾	Prêts et créances	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passif lié aux parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱⁱ⁾	À la juste valeur par le biais du résultat net
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱⁱ⁾	À la juste valeur par le biais du résultat net

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir sont inclus dans la catégorie « Certains autres actifs ». Ces actifs sont classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Dépréciation L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes subies » figurant dans l'IAS 39 par un modèle prospectif des « pertes de crédit attendues ». L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite le recours à un jugement considérable, notamment la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues, lesquelles seront déterminées sur une base pondérée en fonction de leur probabilité. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique à chaque date de clôture aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

L'IFRS 9 présente une approche en trois étapes pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, laquelle devrait refléter la hausse du risque de crédit d'un instrument financier. La société applique le modèle des pertes de crédit attendues pour évaluer la dépréciation de ses actifs financiers chaque date de clôture. Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, comptabilise en fonction du modèle des pertes de crédit attendues les corrections de valeur pour pertes sur créances sur cartes de crédit, lesquelles sont évaluées au coût amorti. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes dans l'évaluation de leur dépréciation, comme il est décrit ci-dessous.

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La Banque PC est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La Banque PC est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le modèle des pertes de crédit attendues a eu une incidence considérable sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. La société a révisé certaines données du modèle des pertes de crédit attendues depuis la mise en œuvre de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 et a appliqué de manière rétrospective l'incidence de ces révisions, sans que cela n'ait d'incidence sur le bénéfice. Par suite de ces modifications, l'incidence cumulative du modèle des pertes de crédit attendues sur la dépréciation des créances sur cartes de crédit au 1^{er} janvier 2018 se présentait comme suit :

Bilans consolidés résumés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2018
Créances sur cartes de crédit	(98) \$
Actifs d'impôt différé	26
Impôt sur le résultat à payer	4
Passifs d'impôt différé	(4)
Capitaux propres	(72)

La société a également appliqué le modèle des pertes de crédit attendues dans l'évaluation de la dépréciation de ses créances clients et autres actifs financiers. Elle a adopté la mesure de simplification aux fins de l'établissement des pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients en ayant recours à une matrice de calcul fondée sur l'historique de pertes de crédit pour estimer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers a également exigé le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La matrice de calcul et le modèle des pertes de crédit attendues appliqués n'ont pas une incidence importante sur les créances clients et autres actifs financiers de la société.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen de comptes de correction de valeur. Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à des situations ou à des changements dans les facteurs survenus après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise sur la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise sur la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Couverture générale Selon l'IFRS 9, la société est tenue de s'assurer que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et d'adopter une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 32, « Gestion des risques financiers », du Rapport annuel 2017 de la société et à la note 19, « Instruments financiers », du présent rapport trimestriel.

Modifications des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivantes reflètent certaines incidences de l'acquisition de Canadian Real Estate Investment Trust (« CREIT ») sur la présentation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société. À la clôture de l'acquisition, les principales méthodes comptables de CREIT ont été harmonisées à celles de la société.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires.

Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a choisi d'adopter le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût. La société a appliqué cette modification de manière rétrospective, avec retraitement des chiffres des périodes précédentes. Avant le deuxième trimestre de 2018, la société comptabilisait les immeubles de placement au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, des taux d'actualisation sont appliqués aux flux de trésorerie d'exploitation annuels prévus, généralement sur une période d'une durée minimale de 10 ans, compte tenu d'une valeur finale des immeubles de placement établie d'après un taux de capitalisation appliqué au résultat d'exploitation net estimatif, qui constitue une mesure non conforme aux PCGR, pour la dernière année. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

La société a appliqué cette modification de méthode comptable de manière rétrospective au deuxième trimestre de 2018. Les répercussions sur les bilans consolidés de la société pour les périodes comparatives se présentent comme suit :

Bilans consolidés	Au		Au
Augmentation (diminution)	7 octobre 2017		31 décembre 2017
(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2017		
Immeubles de placement	41 \$	41 \$	41 \$
Passifs d'impôt différé	5	5	5
Capitaux propres	36	36	36

La modification de méthode comptable n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net des périodes comparatives.

Partenariats La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, détient des participations dans des partenariats. Les partenariats sont des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage convenu par contrat du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, selon les droits et les obligations de Propriétés de Choix résultant de l'entreprise, lesquels sont déterminés notamment en fonction de la structure et de la forme juridique de l'entreprise ainsi que des dispositions de l'accord contractuel.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Les participations de Propriétés de Choix dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé, puis ajustées ultérieurement pour rendre compte de la quote-part de Propriétés de Choix du résultat net et des autres éléments du résultat global de la coentreprise. La quote-part de Propriétés de Choix du résultat net de la coentreprise est prise en compte dans le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat global de la société.

Les états financiers des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

Une participation dans une coentreprise est considérée comme dépréciée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation dans la coentreprise et que cet événement a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de la coentreprise qui peut être estimé de façon fiable.

Entreprises communes Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relativement à celle-ci.

Les états financiers des entreprises communes sont dressés selon les mêmes périodes de présentation que Propriétés de Choix. S'il y a lieu, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser leurs méthodes comptables avec celles de la société.

La société comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes.

Rémunération fondée sur des parts Les unités temporairement incessibles réglées en parts (les « UTIRP ») sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie. Les UTIRP confèrent à certains salariés le droit de recevoir la valeur des UTIRP attribuées sous forme de parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts ») à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois à cinq ans. Les UTIRP sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits et à des restrictions relatives à la cession. La juste valeur de chaque UTIRP attribuée est évaluée d'après la valeur de marché d'une part à la date du bilan, diminuée d'un escompte visant à rendre compte des restrictions relatives à la cession.

Estimations comptables critiques et jugements

Les estimations comptables critiques et jugements qui suivent découlent du choix de la société d'adopter, au deuxième trimestre de 2018, le modèle de la juste valeur pour évaluer les immeubles de placement, en remplacement du modèle du coût.

Immeubles de placement

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Des jugements sont posés afin de déterminer si certains coûts constituent des ajouts à la valeur comptable des immeubles de placement, en fonction du moment précis du quasi-achèvement de l'immeuble, et selon les coûts d'emprunt directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'immeuble en cours d'aménagement.

La société, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a également recours au jugement pour déterminer si les immeubles acquis doivent être considérés comme des acquisitions d'actifs ou des regroupements d'entreprises.

Principales sources d'estimation La juste valeur des immeubles de placement dépend de la disponibilité de transactions comparables, des flux de trésorerie futurs au cours de la période de détention, des taux d'actualisation et des taux de capitalisation s'appliquant à ces actifs. L'examen des flux de trésorerie prévus nécessite la formulation d'hypothèses visant l'occupation, les taux de location et la valeur résiduelle. En plus de cet examen des flux de trésorerie prévus, la direction évalue les changements touchant la conjoncture économique ainsi que d'autres facteurs pouvant ultimement influencer sur la valeur de l'immeuble. Ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser.

Norme comptable future

IFRS 16 En 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et les interprétations connexes. La norme prévoit l'utilisation, par les preneurs, d'un modèle unique d'évaluation et de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans le cas des contrats de location aux termes desquels la société est le preneur, elle a le choix d'adopter une approche entièrement rétrospective ou une approche rétrospective modifiée à la transition à l'IFRS 16. Même si son adoption anticipée est autorisée pour autant que l'IFRS 15 ait été adoptée, la société ne compte pas procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 16.

La société a l'intention d'adopter la norme le 1^{er} janvier 2019 et d'appliquer les exigences de la norme de manière rétrospective, les effets cumulés de l'application initiale étant comptabilisés dans les résultats non distribués à l'ouverture au 1^{er} janvier 2019 selon une approche rétrospective modifiée sans retraitement de la période comparative. L'IFRS 16 permet l'utilisation d'exemptions et de mesures de simplification. La société compte évaluer l'effet cumulé de l'application initiale en utilisant des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation, et elle continue d'évaluer les choix possibles d'autres mesures de simplification possibles.

En 2018, la société a continué d'évaluer l'incidence de la norme sur ses processus opérationnels, ses contrôles internes à l'égard de l'information financière, ses systèmes de données, ses TI ainsi que ses ententes de financement et de rémunération. La société a mis en œuvre un système de gestion visant les contrats de location et continue d'améliorer et de valider les données d'entrée et les hypothèses clés servant aux calculs liés à l'IFRS 16. Selon une évaluation préliminaire, l'adoption de l'IFRS 16 donnera lieu à une augmentation considérable du total des actifs, de la dette à long terme et de l'impôt sur le résultat différé, tout écart entre la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location connexes étant pris en compte dans les résultats non distribués d'ouverture. Dorénavant, il y aura une diminution des charges de loyers et une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des charges d'intérêt nettes et autres charges financières. La société prévoit présenter les incidences financières préliminaires de l'IFRS 16 dans son rapport annuel de 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 3. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises Loblaw comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé a conclu un contrat de franchise avec Loblaw. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation ont été évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises ont été inclus dans les résultats d'exploitation de Loblaw à compter de la date d'acquisition.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle aux dates d'acquisition :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Actif net acquis :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 \$	6 \$	14 \$	18 \$
Stocks	20	20	53	51
Immobilisations corporelles	26	22	67	55
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	(12)	(12)	(28)	(30)
Autres passifs ⁱ⁾	(37)	(40)	(97)	(93)
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	4	(9)	(1)
Total de l'actif net acquis	— \$	— \$	— \$	— \$

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées aux prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par Loblaw.

Acquisition de CREIT par Propriétés de Choix

Le 4 mai 2018, Propriétés de Choix a acquis tous les actifs et repris la totalité des passifs de CREIT, y compris la dette en cours, en contrepartie d'un montant total de 3 708 millions de dollars. La contrepartie s'est composée d'un montant en trésorerie de 1 652 millions de dollars et de l'émission de 182 836 481 parts de fiducie.

Dans le cadre de l'acquisition, Propriétés de Choix a obtenu une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée de 1 500 millions de dollars. En parallèle avec la clôture de l'acquisition, Propriétés de Choix a remboursé et annulé ses facilités de crédit existantes ainsi que celles acquises de CREIT (note 13).

De plus, en parallèle avec la conclusion de l'acquisition, Loblaw, qui est le porteur de parts détenant le contrôle de Propriétés de Choix, a converti la totalité de ses parts de catégorie C de société en commandite en circulation d'une valeur nominale de 925 millions de dollars en parts de catégorie B de société en commandite de Choice Properties Limited Partnership. Propriétés de Choix a émis 70 881 226 parts de catégorie B de société en commandite en faveur de Loblaw au moment de la conversion, et l'insuffisance d'environ 99 millions de dollars a été payée en trésorerie. Dans le cadre de cette conversion, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat sur les gains en capital d'environ 4 millions de dollars dans le surplus d'apport et 4 millions de dollars dans la participation ne donnant pas le contrôle.

La partie en trésorerie de l'acquisition ainsi que les autres transactions liées à CREIT ont été financées comme suit :

- un produit de 1 300 millions de dollars tiré de l'émission de débentures non garanties de premier rang de séries K et L (note 13);
- des facilités de crédit à terme non garanties de 800 millions de dollars (note 13).

Le calcul provisoire du prix d'achat est fondé sur les meilleures estimations de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois le calcul définitif établi. La répartition provisoire du prix d'achat à la date d'acquisition se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Au 4 mai 2018
Actifs nets acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 \$
Créances et autres actifs	45
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	204
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	683
Immeubles de placement	4 730
Immobilisations incorporelles	30
Goodwill	381
Fournisseurs et autres passifs	(171)
Dette à long terme	(1 841)
Passifs d'impôt différé	(381)
Total des actifs nets acquis	3 708 \$

i) Compris dans les autres actifs aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités.

Propriétés de Choix a un an pour établir de manière définitive la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et elle ne prévoit pas de changements importants par rapport aux montants indiqués ci-dessus.

Le goodwill est généré lors de la consolidation de Propriétés de Choix et est attribuable à l'impôt différé comptabilisé au titre des différences temporaires représentant l'écart entre la juste valeur des immeubles de placement acquis et leur valeur fiscale respective pour la participation véritable de la société dans Propriétés de Choix. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales. La direction a attribué ce goodwill au secteur Loblaw pour le test de dépréciation.

Depuis le début de l'exercice jusqu'au 6 octobre 2018, Loblaw, par l'intermédiaire de Propriétés de Choix, a engagé des coûts liés à l'acquisition de CREIT totalisant 130 millions de dollars qui ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives. De ce montant, une tranche de 108 millions de dollars a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2018 et une tranche de 10 millions de dollars a été comptabilisée au troisième trimestre de 2018.

Pour l'exercice à ce jour, les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent des produits d'environ 170 millions de dollars et un résultat d'exploitation d'environ 121 millions de dollars liés à CREIT pour la période écoulée depuis la date de son acquisition, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction liés à l'acquisition et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis.

Pour l'exercice à ce jour, sur une base pro forma, l'incidence de l'acquisition de CREIT sur les produits et le bénéfice net de attribuable aux actionnaires de la société en 2018 se serait élevée à environ 306 millions de dollars et 3 millions de dollars, respectivement, exclusion faite de l'incidence des coûts de transaction et autres coûts connexes et de tout ajustement de la juste valeur des immeubles de placement acquis. Cette information pro forma tient compte de l'incidence du calcul provisoire du prix d'achat comme si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Immeubles de placement Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Loblaw a acquis des immeubles de placement d'une valeur de 4,7 milliards de dollars, dont 78 immeubles de placement et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, représentant 2,7 milliards de dollars de la valeur, ont fait l'objet d'évaluations indépendantes. De plus, Propriétés de Choix a retenu les services d'évaluateurs indépendants reconnus à l'échelle nationale afin que la quasi-totalité des immeubles qui composent le portefeuille fassent l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les cinq ans. À la clôture du troisième trimestre de 2018, Loblaw a comptabilisé une perte liée à la juste valeur avant impôt sur le résultat de 43 millions de dollars, dont une tranche de 34 millions de dollars a été inscrite au troisième trimestre de 2018, au titre de ces immeubles de placement.

Coentreprises Propriétés de Choix comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Ces coentreprises possèdent des immeubles en cours d'aménagement ainsi que certains immeubles productifs de revenus. Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a acquis 23 participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans des immeubles détenus en copropriété Propriétés de Choix a acquis 45 participations dans des immeubles détenus en copropriété et entreprises communes dans le cadre de l'acquisition de CREIT. La quote-part revenant à Propriétés de Choix des actifs, des passifs, des produits et des charges liés à ces immeubles est incluse dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Charges d'intérêts :				
Dette à long terme ⁱ⁾	188 \$	155 \$	472 \$	395 \$
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	12	6	30	21
Distributions sur les parts de fiducie ⁱⁱ⁾	43	9	83	26
Fiducies de financement indépendantes	6	5	14	12
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 17)	3	3	9	8
Dette bancaire	2	2	6	5
Intérêts inscrits à l'actif	(1)	—	(3)	(2)
	253 \$	180 \$	611 \$	465 \$
Produits d'intérêts :				
Produits de désactualisation	(1) \$	(3) \$	(4) \$	(8) \$
Produits d'intérêts à court terme	(13)	(11)	(33)	(17)
	(14) \$	(14) \$	(37) \$	(25) \$
Contrat à livrer ⁱⁱⁱ⁾	(33) \$	(41) \$	(64) \$	(33) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (note 19)	(55)	(22)	44	1
Charge liée à Glenhuron Bank Limited	176	—	176	—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327 \$	103 \$	730 \$	408 \$

i) Comprend les intérêts sur la dette prise en charge dans le cadre de l'acquisition de CREIT.

ii) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, Propriétés de Choix a émis 182 836 481 nouvelles parts de fiducie en faveur des porteurs de parts autres que la société et Loblaw (note 3).

iii) Le troisième trimestre de 2018 et l'exercice à ce jour tiennent compte d'un produit hors trésorerie de 25 millions de dollars (34 millions de dollars en 2017) et de 44 millions de dollars (15 millions de dollars en 2017), respectivement, lié à l'ajustement de la juste valeur du contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (note 19). Il s'agit d'un ajustement hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. À l'échéance, tout montant en trésorerie versé au titre du contrat à livrer peut être contrebalancé par la vente des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, les chiffres comprennent également des produits de désactualisation à terme de 15 millions de dollars (13 millions de dollars en 2017) et de 36 millions de dollars (32 millions de dollars en 2017), respectivement, et des coûts à terme de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2017) et de 16 millions de dollars (14 millions de dollars en 2017), respectivement, liés au contrat à livrer.

Note 5. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au troisième trimestre de 2018 s'est établie à 347 millions de dollars (237 millions de dollars en 2017) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 72,7 % (20,8 % en 2017). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à une charge de 191 millions de dollars liée à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), ainsi qu'à l'incidence de certains éléments non déductibles.

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée pour l'exercice à ce jour s'est établie à 579 millions de dollars (478 millions de dollars en 2017) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 49,7 % (24,0 % en 2017). La hausse du taux d'impôt effectif découle essentiellement d'une charge de 191 millions de dollars liée à Glenhuron, ainsi que de l'incidence de certains éléments non déductibles.

Le 7 septembre 2018, la Cour canadienne de l'impôt (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par Loblaw, qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devraient être imposés au Canada.

Le 4 octobre 2018, Loblaw a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Même si Loblaw croit au bien-fondé de sa position, elle a comptabilisé une charge de 367 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars a été comptabilisée au titre des intérêts nets et autres charges financières et une tranche de 191 millions de dollars, au titre de l'impôt sur le résultat. Loblaw est d'avis que cette provision suffira pour couvrir le passif qui surviendra ultimement si l'appel ne donne pas les résultats escomptés.

Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a versé un montant en trésorerie de 235 millions de dollars aux fins du paiement de l'impôt et des intérêts à payer par suite de la décision de la Cour de l'impôt.

Au premier trimestre de 2018, un groupe lié dont Weston et Wittington font partie a acquis le contrôle par droits de vote de Loblaw, ce qui a donné lieu à certains ajustements fiscaux au cours du premier trimestre de 2018.

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾	6 oct. 2018	7 oct. 2017 ⁱ⁾
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	65 \$	434 \$	293 \$	722 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(14)	(14)	(34)	(34)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	51 \$	420 \$	259 \$	688 \$
Réduction du bénéfice net attribuable aux instruments dilutifs de Loblaw	—	(3)	(2)	(6)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	51 \$	417 \$	257 \$	682 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 15)	127,7	127,7	127,7	127,7
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions ⁱⁱ⁾ (en millions)	0,4	0,6	0,4	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁱⁱⁱ⁾ (en millions)	128,1	128,3	128,1	128,3
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	3,29 \$	2,03 \$	5,39 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,40 \$	3,25 \$	2,01 \$	5,32 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

ii) Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, 576 944 instruments potentiellement dilutifs (379 808 en 2017) et 663 477 instruments potentiellement dilutifs (447 338 en 2017), respectivement, ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

iii) Comprend l'incidence des instruments dilutifs aux fins du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Trésorerie	774 \$	558 \$	655 \$
Équivalents de trésorerie :			
Acceptations bancaires	393	477	685
Bons du Trésor	568	572	237
Papier commercial de sociétés	118	231	457
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 853 \$	1 838 \$	2 034 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Acceptations bancaires	110 \$	290 \$	341 \$
Bons du Trésor	83	220	297
Papier commercial de sociétés	47	249	442
Titres d'État	—	31	31
Autres	—	2	2
Placements à court terme	240 \$	792 \$	1 113 \$

Dépôts de garantie

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Trésorerie	47 \$	47 \$	48 \$
Bons du Trésor ⁱ⁾	168	32	38
Acceptations bancaires ⁱ⁾	269	2	—
Dépôts de garantie	484 \$	81 \$	86 \$

i) Les dépôts de garantie comprennent des bons du Trésor de 133 millions de dollars et des acceptations bancaires de 269 millions de dollars ayant trait à la Banque PC aux fins du remboursement des billets d'*Eagle* remboursés le 17 octobre 2018 (note 13).

Note 8. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 265 \$	2 964 \$	3 147 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit ⁱ⁾	(163)	(46)	(47)
Créances sur cartes de crédit	3 102 \$	2 918 \$	3 100 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> (note 13)	1 150 \$	650 \$	900 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes (note 12)	690	610	640
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 840 \$	1 260 \$	1 540 \$

i) Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit au 6 octobre 2018 tient compte de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9 (note 2).

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« *Eagle* ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence à la clôture du troisième trimestre de 2018 et s'y est conformée depuis le début de l'exercice 2018.

Note 9. Stocks

Les composantes des stocks se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Matières premières et fournitures	70 \$	71 \$	72 \$
Produits finis	4 766	4 505	4 551
Stocks	4 836 \$	4 576 \$	4 623 \$

Pour les stocks comptabilisés à la clôture du troisième trimestre de 2018, Loblaw a inscrit une provision au titre des stocks de 35 millions de dollars (27 millions de dollars au 7 octobre 2017 et 39 millions de dollars au 31 décembre 2017) liée à la dépréciation des stocks pour en ramener le coût sous la valeur nette de réalisation. Cette diminution de valeur est incluse dans le coût des stocks vendus aux états consolidés résumés des résultats. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés aux troisièmes trimestres et pour les périodes de neuf mois clos le 6 octobre 2018 et le 7 octobre 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 10. Actifs détenus en vue de la vente

Loblaw classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de Loblaw. Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a comptabilisé une perte négligeable (néant en 2017) tiré de la vente de ces actifs. Au troisième trimestre de 2018, des pertes de valeur négligeables (néant en 2017) ont été comptabilisées à l'égard de ces actifs.

Note 11. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Juste valeur du contrat à livrer sur actions (note 19)	515 \$	415 \$	435 \$
Placements divers et autres créances	65	68	56
Actif net au titre des prestations constituées (note 17)	215	157	154
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	197	30	29
Autres	119	198	201
Total des autres actifs	1 111 \$	868 \$	875 \$
Partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱⁱ⁾	59	27	26
Autres actifs	1 052 \$	841 \$	849 \$

- i) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, la société a repris des prêts hypothécaires, des prêts et des billets à recevoir de 204 millions de dollars (note 3).
- ii) La partie courante des prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir est incluse dans les charges payées d'avance et autres actifs aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités.

Note 12. Dette à court terme

Les composantes de la dette à court terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Autres fiducies de titrisation indépendantes (note 8)	690 \$	610 \$	640 \$
Déventures de série B ⁱ⁾	652	607	618
Dette à court terme	1 342 \$	1 217 \$	1 258 \$

- i) Les déventures de série B émises par GWL sont remboursables à vue et sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

Autres fiducies de titrisation indépendantes À la clôture du troisième trimestre de 2018, le passif brut éventuel global aux termes des lettres de crédit en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 62 millions de dollars (66 millions de dollars au 7 octobre 2017 et 62 millions de dollars au 31 décembre 2017), soit 9 % (11 % au 7 octobre 2017 et 10 % au 31 décembre 2017) du montant des créances sur cartes de crédit titrisées.

Note 13. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017	31 déc. 2017
Déventures et billets à moyen terme ⁱ⁾	9 908 \$	8 293 \$	8 303 \$
Facilités de crédit à terme non garanties de Loblaw	800	298	298
Dette à long terme garantie par une hypothèque ⁱ⁾	1 329	75	81
Emprunts pour la construction ⁱ⁾	18	—	—
Certificats de placement garanti	981	889	852
Fiducie de titrisation indépendante (note 8)	1 150	650	900
Fiducies de financement indépendantes	545	551	551
Obligations découlant de contrats de location-financement	546	577	568
Facilités de crédit engagées ⁱ⁾	340	465	561
Coûts de transaction et autres	(38)	(21)	(22)
Total de la dette à long terme	15 579 \$	11 777 \$	12 092 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	(2 375)	(1 027)	(1 635)
Dette à long terme	13 204 \$	10 750 \$	10 457 \$

- i) Dans le cadre de l'acquisition de CREIT, le 4 mai 2018, Loblaw a pris en charge des emprunts hypothécaires de 1,3 milliard de dollars, des billets à moyen terme de 450 millions de dollars et des emprunts pour la construction de 10 millions de dollars. Loblaw a également pris en charge une facilité de crédit de 70 millions de dollars, qui a été remboursée au deuxième trimestre de 2018 (note 3).

La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives à la clôture du troisième trimestre et les ont respectées depuis le début de l'exercice 2018.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Déventures et billets à moyen terme Le tableau qui suit présente un résumé des déventures et des billets à moyen terme émis ou pris en charge au cours des périodes closes aux dates indiquées :

40 semaines
closes le

			6 oct. 2018
(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital
Déventures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix			
– Série I ⁱ⁾	3,01 %	21 mars 2022	300 \$
– Série J ⁱ⁾	3,55 %	10 janvier 2025	350
– Série K ⁱⁱ⁾	3,56 %	9 septembre 2024	550
– Série L ⁱⁱ⁾	4,18 %	8 mars 2028	750
– Série A-C ⁱⁱⁱ⁾	3,68 %	24 juillet 2018	125
– Série B-C ⁱⁱⁱ⁾	4,32 %	15 janvier 2021	100
– Série C-C ⁱⁱⁱ⁾	2,56 %	30 novembre 2019	100
– Série D-C ⁱⁱⁱ⁾	2,95 %	18 janvier 2023	125
Total des déventures et des billets à moyen terme émis			2 400 \$

- i) Les placements ont été effectués conformément au prospectus préalable de base simplifié de Propriétés de Choix déposé au premier trimestre de 2018.
- ii) Au premier trimestre de 2018, le produit net tiré de l'émission des déventures de série K et de série L était entiercé dans le cadre du financement de l'acquisition de CREIT. Au deuxième trimestre de 2018, la société a conclu l'acquisition de CREIT et le produit a été libéré de l'entiercement (note 3).
- iii) Prises en charge par Loblaw dans le cadre de l'acquisition de CREIT (note 3).

Aucun billet à moyen terme n'a été émis au troisième trimestre de 2018 ni au cours de la période correspondante de 2017.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures, des facilités d'emprunt à terme non garanties et des billets à moyen terme remboursés au cours des périodes closes aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
			6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
			Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital
Billets de Shoppers Drug Mart	2,36 %	24 mai 2018	— \$	— \$	275 \$	— \$
Les Compagnies Loblaw Limitée – emprunt à terme ⁱ⁾	variable	28 mars 2019	48	—	48	—
Les Compagnies Loblaw Limitée – emprunt à terme ⁱⁱ⁾	variable	28 mars 2019	250	—	250	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix						
– Série A-C	3,68 %	24 juillet 2018	125	—	125	—
– Série A	3,55 %	5 juillet 2018 ⁱⁱⁱ⁾	—	—	400	—
– Série 6	3,00 %	20 avril 2017 ^{iv)}	—	—	—	200
Total des débentures, des facilités d'emprunt à terme non garanties et des billets à moyen terme remboursés			423 \$	— \$	1 098 \$	200 \$

- i) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 % a été remboursée le 29 août 2018.
- ii) La facilité de crédit à terme non garantie de Loblaw portant intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,13 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,13 % a été remboursée le 29 août 2018.
- iii) Rachetées le 12 février 2018.
- iv) Rachetées le 23 janvier 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Facilités de crédit à terme non garanties Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a obtenu un montant de 800 millions de dollars au moyen de deux facilités de crédit à terme non garanties, soit un emprunt à terme de 4 ans de 175 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2022 et un emprunt à terme non garanti de 5 ans de 625 millions de dollars accordé par un consortium de prêteurs arrivant à échéance le 4 mai 2023. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Les taux s'appliquant à ces emprunts sont conditionnels au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée DBRS et S&P.

Certificats de placement garanti (les « CPG ») Le tableau qui suit résume les activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Solde à l'ouverture de la période	950 \$	923 \$	852 \$	928 \$
CPG émis	117	1	269	8
CPG arrivés à échéance	(86)	(35)	(140)	(47)
Solde à la clôture de la période	981 \$	889 \$	981 \$	889 \$

Fiducie de titrisation indépendante Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (note 8). À la clôture du troisième trimestre de 2018, le passif brut éventuel global aux termes des lettres de crédit en faveur d'*Eagle* s'établissait à 36 millions de dollars (36 millions de dollars au 7 octobre 2017 et au 31 décembre 2017), ce qui représentait 9 % (9 % au 7 octobre 2017 et au 31 décembre 2017) des billets en cours d'*Eagle* émis avant 2015.

Au troisième trimestre de 2018, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars qui arrivent à échéance le 17 juillet 2023 et portent intérêt à un taux moyen pondéré de 3,10 %. En lien avec cette émission, des contrats à terme sur obligations de 250 millions de dollars ont été réglés, ce qui a entraîné une perte liée à la juste valeur de 1 million de dollars et un taux d'intérêt effectif net de 3,15 % sur les billets d'*Eagle* émis.

Après la clôture du troisième trimestre de 2018, les billets à terme de premier rang et subordonnés de 400 millions de dollars portant intérêt à 2,91 % émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés.

Fiducies de financement indépendantes Loblaw accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. À la clôture du troisième trimestre de 2018, Loblaw a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 7 octobre 2017 et au 31 décembre 2017) en faveur des fiducies de financement indépendantes, correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 7 octobre 2017 et au 31 décembre 2017) du capital des prêts en cours.

Facilités de crédit engagées Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	6 oct. 2018		Aux 7 oct. 2017		31 déc. 2017	
		Crédit disponible	Prélevé	Crédit disponible	Prélevé	Crédit disponible	Prélevé
Facilité de crédit engagée de Loblaw	10 juin 2021	1 000 \$	— \$	1 000 \$	— \$	1 000 \$	— \$
Facilité de crédit bilatérale engagée de Propriétés de Choix	21 décembre 2018	—	—	250	250	250	250
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	5 juillet 2022	—	—	500	215	500	311
Facilité de crédit engagée de Propriétés de Choix conclue avec un consortium	4 mai 2023	1 500	340	—	—	—	—
Total des lignes de crédit engagées		2 500 \$	340 \$	1 750 \$	465 \$	1 750 \$	561 \$

Au cours de la première moitié de l'exercice 2018, Propriétés de Choix a remboursé et annulé la facilité de crédit bilatérale engagée de 250 millions de dollars et la facilité de crédit engagée conclue avec un consortium de 500 millions de dollars.

Au deuxième trimestre de 2018, Propriétés de Choix a conclu avec un consortium une nouvelle facilité de crédit renouvelable engagée non garantie de premier rang de 1,5 milliard de dollars qui arrive à échéance le 4 mai 2023. La facilité de crédit porte intérêt à des taux variables correspondant soit au taux préférentiel majoré de 0,45 %, soit au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. Le taux s'appliquant à cette facilité de crédit est conditionnel au maintien par Propriétés de Choix de la notation de BBB que lui ont accordée DBRS et S&P.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme La tranche à moins d'un an de la dette à long terme se compose des éléments suivants :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux 7 oct. 2017		31 déc. 2017
Déventures et billets à moyen terme	1 000 \$	675 \$		675 \$
CPG	209	232		193
Fiducie de titrisation indépendante	400	—		400
Fiducies de financement indépendantes	545	—		—
Obligations découlant de contrats de location-financement	41	46		44
Dette à long terme garantie par une hypothèque	180	74		73
Facilité de crédit de Propriété de Choix	—	—		250
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	2 375 \$	1 027 \$		1 635 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Total de la dette à long terme à l'ouverture de la période	15 541 \$	11 834 \$	12 092 \$	11 785 \$
Total de la dette à long terme prise en charge à l'acquisition de CREIT (note 3)	—	—	1 840	—
Émissions de titres de créances à long terme ⁱ⁾	955	53	3 860	320
Remboursements sur la dette à long terme ⁱⁱ⁾	(927)	(121)	(2 241)	(378)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	28	(68)	1 619	(58)
Entrées de contrats de location-financement	6	1	13	13
Autres variations hors trésorerie	4	10	15	37
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	10	11	28	50
Total de la dette à long terme à la clôture de la période	15 579 \$	11 777 \$	15 579 \$	11 777 \$

- i) Comprend les émissions nettes sur les facilités de crédit de Propriétés de Choix et de la fiducie de financement indépendante, qui sont des titres de créances renouvelables.
- ii) Comprend les remboursements au titre des obligations découlant des contrats de location-financement de 25 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 (29 millions de dollars en 2017) et de 64 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (73 millions de dollars en 2017).

Note 14. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Aux		
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	31 déc. 2017
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 17)	344 \$	381 \$	380 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	108	106	115
Obligation différée découlant d'un contrat de location	144	135	140
Juste valeur des contrats de location acquis	57	68	65
Passif au titre de la rémunération fondée sur des actions (note 18)	5	4	4
Autres	38	70	58
Autres passifs	696 \$	764 \$	762 \$

Note 15. Capital social

Capital social ordinaire Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les				40 semaines closes les			
	6 oct. 2018		7 oct. 2017		6 oct. 2018		7 oct. 2017	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	128 004 251	230 \$	127 918 832	196 \$	127 905 581	221 \$	127 898 582	195 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 18)	—	—	—	—	100 298	9	20 250	1
Rachetées et annulées	(566 962)	(2)	(25 000)	—	(568 590)	(2)	(25 000)	—
Émises et en circulation à la clôture de la période	127 437 289	228 \$	127 893 832	196 \$	127 437 289	228 \$	127 893 832	196 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(129 796)	—	(168 766)	—	(228 803)	—	(266 999)	—
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	—	—	(70 198)	—	—	—	(70 198)	—
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 18)	9 221	—	10 009	—	108 228	—	108 242	—
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(120 575)	—	(228 955)	—	(120 575)	—	(228 955)	—
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	127 316 714	228 \$	127 664 877	196 \$	127 316 714	228 \$	127 664 877	196 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 6)	127 702 237		127 727 218		127 746 599		127 700 973	

Programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	—	70 198	—	70 198
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	566 962	25 000	568 590	25 000
Contrepartie en trésorerie payée				
Rachetées et détenues en fiducie	— \$	(7) \$	— \$	(7) \$
Rachetées et annulées	(56)	(3)	(56)	(3)
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	96 \$	10 \$	96 \$	10 \$
Diminution du capital social	2 \$	— \$	2 \$	— \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Au deuxième trimestre de 2018, GWL a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation visant un nombre maximal de 6 398 134 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % de ses actions ordinaires en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, les achats doivent s'effectuer au cours du marché en vigueur de ces actions.

Au troisième trimestre de 2018, GWL a obtenu une dispense de la TSX liée à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui a débuté au deuxième trimestre de 2018, sous réserve du respect de certaines conditions. Aux termes de la dispense, GWL a été autorisée à racheter jusqu'à 1 900 000 de ses actions ordinaires pendant les cinq jours suivant immédiatement l'annonce de la réorganisation, jusqu'à un plafond quotidien maximal équivalant à 25 % du volume quotidien global réel de ses actions ordinaires sur l'ensemble des marchés publics canadiens pour chacun de ces jours.

Au 6 octobre 2018, la société avait racheté 566 962 actions ordinaires dans le cadre de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dont 538 400 actions ordinaires ont été rachetées aux termes de la dispense.

Au troisième trimestre de 2018, la société a mis sur pied un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de la clôture de la réorganisation. Conformément au RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. À la clôture du troisième trimestre de 2018, une obligation de rachat d'actions d'environ 42 millions de dollars (néant en 2017) liée au RAAA a été comptabilisée dans les fournisseurs et autres passifs. Au 19 novembre 2018, la société a racheté 177 500 actions, ou environ 17 millions de dollars, aux termes du RAAA.

Dividendes Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ :				
Ordinaire	0,490 \$	0,455 \$	1,435 \$	1,350 \$
Privilégiée :				
Série I	0,3625 \$	0,3625 \$	1,0875 \$	1,0875 \$
Série III	0,3250 \$	0,3250 \$	0,9750 \$	0,9750 \$
Série IV	0,3250 \$	0,3250 \$	0,9750 \$	0,9750 \$
Série V	0,296875 \$	0,296875 \$	0,890625 \$	0,890625 \$

i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V ont été payés le 1^{er} octobre 2018. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I ont été payés le 15 septembre 2018.

Après la clôture du troisième trimestre de 2018, le conseil d'administration de la société a augmenté de 0,025 \$ le dividende par action ordinaire trimestriel, qui est passé à 0,515 \$, en raison de la réalisation de la réorganisation.

Note 16. Transactions portant sur le capital de Loblaw

Actions privilégiées de Loblaw À la clôture du troisième trimestre de 2018, les actions privilégiées de deuxième rang, série B, d'un montant de 221 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission de 4 millions de dollars après impôt, et des dividendes en trésorerie connexes, sont présentées comme une composante des participations ne donnant pas le contrôle au bilan consolidé résumé de la société. Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, Loblaw a déclaré des dividendes de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2017) et de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2017), respectivement, liés aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

Actions ordinaires de Loblaw Le tableau suivant présente un résumé de l'activité relative aux actions ordinaires de Loblaw aux termes de ses accords de rémunération fondée sur des actions et dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ainsi que l'incidence sur les états financiers consolidés résumés de la société pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Émises (nombre d'actions)	699 897	103 253	2 163 976	1 537 997
Rachetées et détenues en fiducie (nombre d'actions)	—	—	—	(686 000)
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	—	(7 193 156)	(12 666 709)	(13 276 049)
	699 897	(7 089 903)	(10 502 733)	(12 424 052)
Contrepartie en trésorerie reçue (payée)				
Rémunération fondée sur des actions	24 \$	3 \$	62 \$	24 \$
Rachetées et détenues en fiducie	—	—	—	(48)
Rachetées et annulées	—	(485)	(844)	(937)
	24 \$	(482) \$	(782) \$	(961) \$
Augmentation (diminution) du surplus d'apport				
Rémunération fondée sur des actions	1 \$	2 \$	15 \$	12 \$
Rachetées et détenues en fiducie	—	—	—	(12)
Rachetées et annulées	—	(117)	(210)	(239)
	1 \$	(115) \$	(195) \$	(239) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Les charges et les profits actuariels (pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisées dans le résultat d'exploitation ⁱ⁾	46 \$	56 \$	124 \$	140 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme comptabilisées dans le résultat d'exploitation ⁱⁱ⁾	9	6	21	16
Intérêts nets sur l'obligation nette au titre des prestations définies inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	3	3	9	8
Profits actuariels (pertes actuarielles) avant impôt sur le résultat comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	88	32	106	(30)

- i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise. Comprend également des charges liées au règlement de 7 millions de dollars au troisième trimestre de 2017 et de 1 million de dollars pour l'exercice 2018 à ce jour (14 millions de dollars en 2017).
- ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Les profits actuariels comptabilisés au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour sont principalement attribuables aux augmentations des taux d'actualisation, partiellement contrebalancées par les rendements des actifs moins élevés que prévu. Les profits actuariels comptabilisés au troisième trimestre de 2017 étaient principalement imputables aux rendements des actifs plus élevés que prévu, tandis que les pertes comptabilisées pour les neuf premiers mois de 2017 étaient principalement imputables aux diminutions des taux d'actualisation, partiellement contrebalancées par les rendements des actifs plus élevés que prévu.

La société procède à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés. Ces activités visent à réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Au deuxième trimestre de 2018, Loblaw a procédé à l'achat d'une rente et a payé 228 millions de dollars à même les actifs des régimes visés afin de régler des obligations de 227 millions de dollars à l'égard des régimes de retraite.

Au cours des trois premiers trimestres de 2017, la société avait procédé à plusieurs achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Au troisième trimestre de 2017 et pour les neuf premiers mois de 2017, la société a payé 175 millions de dollars et 285 millions de dollars, respectivement, à même les actifs des régimes visés afin de régler des obligations respectives de 168 millions de dollars et de 271 millions de dollars à l'égard des régimes de retraite.

Note 18. Rémunération fondée sur des actions

Les accords de rémunération fondée sur des actions de la société comprennent les régimes d'options sur actions, d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), d'unités d'actions au rendement (« UAR »), d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants, et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix. La charge que la société a comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour au titre de ses accords de rémunération fondée sur des actions s'est élevée à 18 millions de dollars (19 millions de dollars en 2017) et à 44 millions de dollars (58 millions de dollars en 2017), respectivement.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des actions de la société se présente comme suit :

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux	
		7 oct. 2017	31 déc. 2017
Fournisseurs et autres passifs	8 \$	10 \$	11 \$
Autres passifs (note 14)	5	4	4
Surplus d'apport	121	134	132

Les régimes de rémunération fondée sur des actions de GWL et de Loblaw sont présentés en détail ci-dessous :

Régimes d'options sur actions L'activité du régime d'options sur actions de GWL se résume comme suit :

(nombre d'options)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Options en cours à l'ouverture de la période	1 592 822	1 795 380	1 527 125	1 662 855
Attribution	—	3 425	234 517	164 012
Exercice	—	—	(100 298)	(20 250)
Renonciation/annulation	—	—	(67 878)	(7 812)
Expiration	—	—	(644)	—
Options en cours à la clôture de la période	1 592 822	1 798 805	1 592 822	1 798 805

Aucune option sur actions n'a été exercée aux troisièmes trimestres de 2018 et de 2017. Pour l'exercice 2018 à ce jour, GWL a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 105,55 \$ (121,08 \$ en 2017) pour une contrepartie en trésorerie de 8 millions de dollars (1 million de dollars en 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Aucune option sur actions n'a été attribuée au troisième trimestre de 2018. Au troisième trimestre de 2017, GWL avait attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 109,78 \$ par action ordinaire et ayant une juste valeur négligeable. Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par GWL au cours de la période close à la date indiquée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	16 semaines closes les 7 oct. 2017
Taux de rendement en dividende attendu	1,7 %
Volatilité attendue du cours de l'action	15,6 % - 16,8 %
Taux d'intérêt sans risque	1,5 % - 1,7 %
Durée de vie attendue des options	4,6 - 6,6 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 0,7 % (1,3 % en 2017) a été appliqué à la clôture du troisième trimestre de 2018.

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
(nombre d'options)	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Options en cours à l'ouverture de la période	7 917 849	8 131 926	7 487 774	7 322 358
Attribution	8 140	116 125	1 643 933	1 569 782
Exercice	(666 171)	(70 094)	(1 621 089)	(572 024)
Renonciation/annulation	(517 622)	(70 867)	(768 422)	(213 026)
Options en cours à la clôture de la période	6 742 196	8 107 090	6 742 196	8 107 090

Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 67,49 \$ par action ordinaire (69,14 \$ en 2017) pour une contrepartie en trésorerie de 24 millions de dollars (3 millions de dollars en 2017). Pour l'exercice 2018 à ce jour, Loblaw a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 66,73 \$ par action ordinaire (73,18 \$ en 2017) pour une contrepartie en trésorerie de 62 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

Au troisième trimestre de 2018, Loblaw a attribué des options sur actions comportant un prix d'exercice moyen pondéré de 68,43 \$ par action ordinaire (67,81 \$ en 2017) et ayant une juste valeur négligeable (1 million de dollars en 2017). Le tableau qui suit présente les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées par Loblaw pour les périodes closes aux dates indiquées au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	16 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Taux de rendement en dividende attendu	1,7 %	1,6 %
Volatilité attendue du cours de l'action	15,2 % - 17,1 %	16,0 % - 17,9 %
Taux d'intérêt sans risque	2,2 % - 2,3 %	1,4 % - 1,7 %
Durée de vie attendue des options	3,9 - 6,3 ans	3,8 - 6,3 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 8,0 % a été appliqué à la clôture du troisième trimestre de 2018 (10,0 % en 2017).

Régimes d'unités d'actions temporairement incessibles L'activité des régimes d'UATI de GWL se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
UATI en cours à l'ouverture de la période	182 509	207 729	183 960	213 084
Attribution	123	1 687	61 275	57 836
Réinvestissement	1 073	454	1 810	653
Règlement	(10 587)	(16 117)	(66 732)	(74 514)
Renonciation	(7 094)	(9 663)	(14 289)	(12 969)
UATI en cours à la clôture de la période	166 024	184 090	166 024	184 090

Au troisième trimestre de 2018, la juste valeur des UATI attribuées par GWL était négligeable (négligeable en 2017). Pour l'exercice 2018 à ce jour, la juste valeur des UATI attribuées par GWL s'est établie à 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2017).

L'activité des régimes d'UATI de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
UATI en cours à l'ouverture de la période	887 704	829 074	824 705	858 106
Attribution	38 476	71 995	338 562	337 846
Réinvestissement	5 466	2 267	7 954	3 153
Règlement	(23 449)	(24 320)	(243 217)	(294 694)
Renonciation	(23 907)	(7 387)	(43 714)	(32 782)
UATI en cours à la clôture de la période	884 290	871 629	884 290	871 629

Au troisième trimestre de 2018, la juste valeur des UATI attribuées par Loblaw s'établissait à 2 millions de dollars (5 millions de dollars en 2017). Pour l'exercice 2018 à ce jour, la juste valeur des UATI attribuées par Loblaw s'est établie à 22 millions de dollars (24 millions de dollars en 2017).

Régimes d'unités d'actions au rendement L'activité des régimes d'UAR de GWL se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
UAR en cours à l'ouverture de la période	89 167	100 319	100 263	127 866
Attribution	3	478	36 769	24 672
Réinvestissement	508	198	848	288
Règlement	(22)	(984)	(44 695)	(40 820)
Renonciation	—	—	(3 529)	(11 995)
UAR en cours à la clôture de la période	89 656	100 011	89 656	100 011

Au troisième trimestre de 2018, la juste valeur des UAR attribuées par GWL était négligeable (négligeable en 2017). Pour l'exercice 2018 à ce jour, la juste valeur des UAR attribuées par GWL s'est établie à 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2017).

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

L'activité des régimes d'UAR de Loblaw se résume comme suit :

(nombre d'attributions)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
UAR en cours à l'ouverture de la période	638 403	656 387	631 528	965 863
Attribution	2 753	16 416	311 941	404 150
Réinvestissement	3 630	1 600	5 409	2 339
Règlement	(11 151)	(8 839)	(300 544)	(671 279)
Renonciation	(17 203)	(5 071)	(31 902)	(40 580)
UAR en cours à la clôture de la période	616 432	660 493	616 432	660 493

Au troisième trimestre de 2018, la juste valeur des UAR attribuées par Loblaw était négligeable (2 millions de dollars en 2017). Pour l'exercice 2018 à ce jour, la juste valeur des UAR attribuées par Loblaw s'est établie à 14 millions de dollars (16 millions de dollars en 2017).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie Le tableau suivant présente un résumé du règlement des UATI et des UAR de GWL à même les actions détenues en fiducie pour les périodes closes aux dates indiquées :

(nombre d'attributions)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Règlement	10 609	17 101	111 427	115 334
Attributions libérées des fiducies (note 15)	9 221	10 009	108 228	108 242

Le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation de 1 million de dollars des résultats non distribués au troisième trimestre de 2018 (2 millions de dollars en 2017) et à une augmentation de 10 millions de dollars des résultats non distribués pour l'exercice à ce jour (9 millions de dollars en 2017). Pour les neuf premiers mois de 2018 et de 2017, le règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie a donné lieu à une augmentation négligeable du capital social.

Note 19. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente les justes valeurs et la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	6 oct. 2018				Aux 7 oct. 2017				31 déc. 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Coût amorti												
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	— \$	— \$	108 \$	108 \$	— \$	— \$	147 \$	147 \$	— \$	— \$	166 \$	166 \$
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	133	133	—	3	22	25	—	3	23	26
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global												
Certains placements à long terme ⁱ⁾	50	20	—	70	21	18	—	39	20	21	—	41
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	2	—	2	—	6	—	6	—	—	—	—
Juste valeur par le biais du résultat net												
Dépôts de garantie	82	—	—	82	79	2	—	81	86	—	—	86
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	73	73	—	—	—	—	—	—	—	—
Dérivés inclus dans les créances	(1)	3	—	2	—	2	—	2	(2)	(7)	—	(9)
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	4	2	—	6	—	—	4	4	3	—	2	5
Dérivés inclus dans les autres actifs	—	515	—	515	—	415	—	415	—	435	—	435
Passifs financiers												
Coût amorti												
Dette à long terme	—	16 288	—	16 288	—	12 669	—	12 669	—	13 103	—	13 103
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	14	14	—	—	21	21	—	—	18	18
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	1	—	1	—	14	—	14	—	1	—	1
Juste valeur par le biais du résultat net												
Passif lié aux parts de fiducie	2 738	—	—	2 738	640	—	—	640	634	—	—	634
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	10

i) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés résumés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, un profit net de 82 millions de dollars (perte de 6 millions de dollars en 2017) et de 30 millions de dollars (perte de 6 millions de dollars en 2017), respectivement, a été comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce montant se rapporte principalement au profit lié à la juste valeur sur le passif lié aux parts de fiducie et au contrat à livrer visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie À la clôture du troisième trimestre de 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie de la société s'élevaient à 2 577 millions de dollars (2 711 millions de dollars au 7 octobre 2017 et 3 233 millions de dollars au 31 décembre 2017), dont 168 millions de dollars américains (544 millions de dollars américains au 7 octobre 2017 et 573 millions de dollars américains au 31 décembre 2017) étaient détenus principalement par Dunedin Holdings GmbH, filiale de GWL, et certaines de ses sociétés affiliées (note 7).

Afin de tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le placement net en dollars américains de la société dans des établissements à l'étranger, une perte de 22 millions de dollars (53 millions de dollars en 2017) et un profit de 28 millions de dollars (perte de 69 millions de dollars en 2017) ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, respectivement.

De plus, au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, une perte de 7 millions de dollars (26 millions de dollars en 2017) et un profit de 16 millions de dollars (perte de 35 millions de dollars en 2017), respectivement, a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation pour tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger qui ont la même monnaie fonctionnelle que la société. Une perte de 2 millions de dollars (perte de 6 millions de dollars en 2017) et un profit de 2 millions de dollars (perte de 6 millions de dollars en 2017) ont également été comptabilisés dans le résultat d'exploitation au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, respectivement, pour tenir compte de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains.

Instruments financiers de niveau 3

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs À la clôture du troisième trimestre de 2018, la valeur des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 108 millions de dollars (147 millions de dollars au 7 octobre 2017 et 166 millions de dollars au 31 décembre 2017) a été comptabilisée au bilan consolidé résumé. Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, Loblaw a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 1 million de dollars (néant en 2017) et un profit de 3 millions de dollars (néant en 2017), respectivement, au titre des créances liées à ces prêts.

À la clôture du troisième trimestre de 2018, la valeur des placements dans des franchises de Loblaw de 10 millions de dollars (19 millions de dollars au 7 octobre 2017 et 20 millions de dollars au 31 décembre 2017) a été comptabilisée dans les autres actifs. Loblaw a comptabilisé un profit de 1 million de dollars au troisième trimestre de 2018 (perte de 1 million de dollars en 2017) et un profit de 2 millions de dollars (perte de 3 millions de dollars en 2017), respectivement, dans le résultat d'exploitation au titre de ces placements.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande de Loblaw qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 2 millions de dollars (profit négligeable en 2017) et une perte de 2 millions de dollars (profit de 5 millions de dollars en 2017), respectivement, liés à ces dérivés. De plus, un actif d'un montant négligeable a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs au 6 octobre 2018 (actif de 4 millions de dollars au 7 octobre 2017 inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs; actif de 2 millions de dollars au 31 décembre 2017 inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs). Au 6 octobre 2018, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) additionnel(le) de 1 million de dollars.

Dérivés sur actions À la clôture du troisième trimestre de 2018, Weston Holdings Limited, filiale de GWL, détenait un contrat à livrer sur actions en vigueur visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw. À la clôture du troisième trimestre de 2018, le prix à terme avait augmenté pour s'établir à 117,23 \$ (112,44 \$ au 7 octobre 2017 et 113,45 \$ au 31 décembre 2017) par action ordinaire de Loblaw aux termes du contrat. Au troisième trimestre de 2018 et pour l'exercice à ce jour, un profit lié à la juste valeur de 25 millions de dollars (34 millions de dollars en 2017) et un profit lié à la juste valeur de 44 millions de dollars (15 millions de dollars en 2017), respectivement, ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières au titre de ce contrat (note 4).

Passif lié aux parts de fiducie La société a comptabilisé un profit lié à la juste valeur de 55 millions de dollars (22 millions de dollars en 2017) au troisième trimestre de 2018 et une perte liée à la juste valeur de 44 millions de dollars (1 million de dollars en 2017) pour l'exercice à ce jour dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4).

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations du prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société pour les périodes closes aux dates indiquées :

	6 oct. 2018				
	16 semaines closes le			40 semaines closes le	
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs nets	Profit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit comptabilisé dans le bénéfice
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾					
Risque de change – Contrats de change à terme ⁱⁱ⁾	— \$	— \$	— \$	2 \$	— \$
Risque de taux d'intérêt – Contrats à terme sur obligations ⁱⁱⁱ⁾	—	—	—	(1)	—
Risque de taux d'intérêt – Swaps de taux d'intérêt ^{iv)}	1	3	—	3	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 \$	3 \$	— \$	4 \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	5 \$	— \$	(3) \$	— \$	22 \$
Autres dérivés non financiers	3	—	2	—	8
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	8 \$	— \$	(1) \$	— \$	30 \$
Total des dérivés	9 \$	3 \$	(1) \$	4 \$	30 \$

- i) Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100 millions de dollars qui sont venus à échéance au premier trimestre de 2018. Une perte latente liée à la juste valeur négligeable avait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur nominale de 16 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 53 millions de dollars, qui ont été conclus au cours du premier trimestre de 2018, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iv) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur nominale de 322 millions de dollars, qui ont été pris en charge au deuxième trimestre de 2018 dans le cadre de l'acquisition de CREIT, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres actifs et autres passifs.

	16 semaines closes le			40 semaines closes le	
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le bénéfice
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerieⁱ⁾					
Risque de change – Contrats de change à terme ⁱⁱ⁾	(2) \$	(1) \$	— \$	(2) \$	1 \$
Risque de taux d'intérêt – Contrats à terme sur obligations ⁱⁱⁱ⁾	6	2	—	4	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4 \$	1 \$	— \$	2 \$	1 \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	(10) \$	— \$	(32) \$	— \$	(40) \$
Autres dérivés non financiers	—	—	1	—	(7)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(10) \$	— \$	(31) \$	— \$	(47) \$
Total des dérivés	(6) \$	1 \$	(31) \$	2 \$	(46) \$

- i) Tiennent compte de swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2017, un profit latent lié à la juste valeur négligeable avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global en lien avec ces swaps.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur nominale de 15 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars et conclus au cours du deuxième trimestre de 2017, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 20. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises de façon isolée ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat de ces charges à payer et provisions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Le 26 août 2015, la société s'est vu signifier un recours collectif proposé, déposé contre elle, Loblaw et certaines de ses filiales et d'autres parties, auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour ») relativement à l'effondrement, en 2013, du complexe Rana Plaza situé à Dhaka, au Bangladesh. La réclamation vise l'obtention de dommages-intérêts d'environ 2 milliards de dollars. La société juge que cette action est sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour par deux pharmaciens propriétaires, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas partie au recours collectif. Loblaw juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas comptabilisé de charges à payer ou de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée.

Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société ni Loblaw n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société et de Loblaw excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts et, par conséquent, la société et Loblaw ne prévoient pas de répercussions sur leurs dividendes, leur politique de dividendes ou leur régime de rachat d'actions.

Au troisième trimestre de 2018, la société et Loblaw n'ont comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société et Loblaw continueront d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabiliseront un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité pourra être établie ou dans la période au cours de laquelle que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir.

En 2017, la société et Loblaw ont reconnu avoir participé à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur, compte tenu de laquelle Loblaw a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Loblaw a comptabilisé une charge de 107 millions de dollars liée au programme de carte Loblaw au quatrième trimestre de 2017 et a comptabilisé une charge additionnelle de 4 millions de dollars pour l'exercice 2018 à ce jour. La société et Loblaw prévoient que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts.

Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opiacés, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours contient des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence, et il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opiacés et autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opiacés en Colombie-Britannique. Loblaw estime que ce recours est sans fondement et elle se défend vigoureusement. Loblaw n'a pas de charges à payer importantes ni de provisions importantes au titre de ce recours comptabilisées dans ses états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 21. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Weston Foods et Loblaw. Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le présent document et dans les états financiers consolidés annuels audités de 2017 de la société. La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIAⁱ⁾ et du montant ajusté du résultat d'exploitationⁱ⁾.

(en millions de dollars)	16 semaines closes les				7 oct. 2017			
	6 oct. 2018				7 oct. 2017			
	Weston Foods	Loblaw	Autres et intersectoriel ⁱ⁾	Total	Weston Foods	Loblaw ⁱⁱ⁾	Autres et intersectoriel ⁱ⁾	Total ⁱⁱ⁾
Produits	630 \$	14 453 \$	(221) \$	14 862 \$	668 \$	14 192 \$	(212) \$	14 648 \$
Résultat d'exploitation	16 \$	795 \$	(7) \$	804 \$	36 \$	1 234 \$	(26) \$	1 244 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(13)	339	1	327	(23)	119	7	103
Bénéfice avant impôt	29 \$	456 \$	(8) \$	477 \$	59 \$	1 115 \$	(33) \$	1 141 \$
Résultat d'exploitation	16 \$	795 \$	(7) \$	804 \$	36 \$	1 234 \$	(26) \$	1 244 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44	486	—	530	33	476	—	509
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	12	38	7	57	11	(483)	26	(446)
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	72 \$	1 319 \$	— \$	1 391 \$	80 \$	1 227 \$	— \$	1 307 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	39	325	—	364	33	315	—	348
Montant ajusté du résultat d'exploitationⁱⁱⁱ⁾	33 \$	994 \$	— \$	1 027 \$	47 \$	912 \$	— \$	959 \$

- i) Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :
- l'élimination de produits intragroupe;
 - les distributions sur les parts de fiducie versées à GWL par Propriétés de Choix et l'élimination de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie lié à la participation directe de GWL dans Propriétés de Choix comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières;
 - l'incidence de la perte de valeur de certains actifs liée à la valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et d'autres actifs;
 - l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA¹⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA¹⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.
- iv) Ne tient pas compte de l'amortissement de 161 millions de dollars (161 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et comptabilisé par Loblaw ni des amortissements accélérés de 5 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisés par Weston Foods au troisième trimestre de 2018 et compris dans les charges de restructuration et autres charges connexes.

	6 oct. 2018				7 oct. 2017			
(en millions de dollars)	Weston Foods	Loblaw	Autres et intersectoriel ⁱ⁾	Total	Weston Foods	Loblaw ⁱⁱ⁾	Autres et intersectoriel ⁱ⁾	Total ⁱⁱ⁾
Produits	1 615 \$	35 743 \$	(507) \$	36 851 \$	1 716 \$	35 676 \$	(505) \$	36 887 \$
Résultat d'exploitation	47 \$	1 832 \$	16 \$	1 895 \$	83 \$	2 352 \$	(38) \$	2 397 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(15)	722	23	730	15	407	(14)	408
Bénéfice avant impôt	62 \$	1 110 \$	(7) \$	1 165 \$	68 \$	1 945 \$	(24) \$	1 989 \$
Résultat d'exploitation	47 \$	1 832 \$	16 \$	1 895 \$	83 \$	2 352 \$	(38) \$	2 397 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	103	1 227	—	1 330	82	1 196	—	1 278
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	14	159	(16)	157	30	(471)	38	(403)
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	164 \$	3 218 \$	— \$	3 382 \$	195 \$	3 077 \$	— \$	3 272 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	94	826	—	920	82	793	—	875
Montant ajusté du résultat d'exploitationⁱⁱⁱ⁾	70 \$	2 392 \$	— \$	2 462 \$	113 \$	2 284 \$	— \$	2 397 \$

- i) Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :
- l'élimination de produits intragroupe;
 - les distributions sur les parts de fiducie versées à GWL par Propriétés de Choix et l'élimination de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie lié à la participation directe de GWL dans Propriétés de Choix comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières;
 - l'incidence de la perte de valeur de certains actifs liée à la valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et d'autres actifs;
 - l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur une partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains détenus par des établissements à l'étranger.
- ii) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA¹⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA¹⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.
- iv) Ne tient pas compte de l'amortissement de 401 millions de dollars (403 millions de dollars en 2017) des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et comptabilisé par Loblaw pour l'exercice à ce jour ni des amortissements accélérés de 9 millions de dollars (néant en 2017) comptabilisé par Weston Foods pour l'exercice à ce jour et compris dans les charges de restructuration et autres charges connexes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

(en millions de dollars)	6 oct. 2018	Aux	
		7 oct. 2017 ⁱ⁾	31 déc. 2017 ⁱⁱ⁾
Total des actifs			
Weston Foods	2 864 \$	2 630 \$	2 645 \$
Loblaw	40 538	34 400	35 307
Autres ⁱⁱ⁾	683	884	927
Intersectoriel	(301)	(338)	(339)
Chiffres consolidés	43 784 \$	37 576 \$	38 540 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités (note 2).

ii) Le poste « Autres » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme détenus par des établissements à l'étranger ayant la même monnaie fonctionnelle que la société, ainsi que la participation directe de GWL dans Propriétés de Choix.

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	6 oct. 2018	7 oct. 2017	6 oct. 2018	7 oct. 2017
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles				
Weston Foods	61 \$	61 \$	121 \$	127 \$
Loblaw	384	364	852	772
Chiffres consolidés	445 \$	425 \$	973 \$	899 \$

Note 22. Transfert de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix par Loblaw

Le 1^{er} novembre 2018, la société et Loblaw ont effectué une réorganisation aux termes de laquelle Loblaw a transféré à la société sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Propriétés de Choix, en franchise d'impôt pour Loblaw et ses actionnaires canadiens. Dans le cadre de la réorganisation, les actionnaires minoritaires de Loblaw ont reçu 0,135 d'une action ordinaire de la société pour chaque action ordinaire de Loblaw détenue, ce qui correspondait à la valeur de marché de leur participation proportionnelle dans Propriétés de Choix à la date de l'annonce du transfert, et Weston a reçu la participation véritable d'environ 61,6 % de Loblaw dans Propriétés de Choix. Par suite de cette réorganisation, Loblaw ne détient plus de participation dans Propriétés de Choix.

Dans le cadre de la réorganisation, la société a émis environ 26,6 millions d'actions ordinaires en faveur des actionnaires minoritaires de Loblaw. Propriétés de Choix est devenue un secteur d'exploitation à présenter de la société à l'issue de la réorganisation.

Immédiatement après la réorganisation, la société détenait directement une participation véritable d'environ 65,4 % dans Propriétés de Choix (ce qui comprend la participation d'environ 3,8 % détenue directement par la société dans Propriétés de Choix avant la réorganisation) et la société demeure sous le contrôle de M. W. Galen Weston, qui, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'entités qu'il contrôle, détenait environ 52,7 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Au troisième trimestre de 2018, la société et Loblaw ont comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes de 10 millions de dollars.